

# 2BDT

SASU

AU CAPITAL DE 10 000€

8 AVENUE ARAGO 47400 FAUGUEROLLES

SIRET 853 527 802 00013

## PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

Le 31 décembre 2021 à Fauguerolles,

Mr DEBOT Thierry, 260 route du petit moulin, 47350 Seyches, associé unique de la SASU 2BDT, représentée par Mr DEBOT Thierry, Président.

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Dissolution anticipée de la société ;
- Nomination et rémunération du liquidateur ;

### **Première résolution : Dissolution anticipée – Mise en liquidation amiable**

L'associé unique décide la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 Décembre 2021 et sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour.

Pendant la période de liquidation, la dénomination sociale sera suivie de la mention "Société en liquidation" et le siège de la Société sera fixé au domicile du liquidateur.

### **Deuxième résolution : Désignation du Liquidateur**

Mr DEBOT Thierry décide d'exercer les fonctions de Liquidateur durant la période de liquidation.

L'associé unique décide que le liquidateur ne percevra aucune rémunération au titre de l'exercice de ses fonctions.

En fin de liquidation, l'associé unique constatera la clôture de la liquidation.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique.

L'associé unique Mr DEBOT Thierry, le 31 décembre 2021 à Fauguerolles.

*Certifié conforme par le liquidateur DEBOT Thierry*

